

ALZON



30770

COMMUNE D'ALZON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE :

Modification de terrain du domaine public de la commune en terrain du domaine privé de la commune en vue de sa cession pour régularisation de terrasse sur le domaine public

Hameau de la Nougarède à ALZON

Par arrêté 2024-045 du 28 octobre 2024, le Maire d'Alzon déclare ouverte l'enquête publique décrite ci-dessous :

« Les membres du Conseil Municipal, ont délibéré le 21 octobre 2024 au sujet d'une enquête publique visant à modifier le classement de terrains du domaine public de la commune en terrains du domaine privé de la commune en vue de les céder afin de régulariser une construction (terrasse) faite sur le domaine public. Une enquête publique doit être faite afin de porter à la connaissance du public les demandes des administrés et les moyens envisagés par la mairie et par ces administrés pour régulariser.

La totalité des frais afférents à cette transaction seront à la charge du demandeur (géomètre, notaire, etc...).

*Il convient donc de nommer un commissaire enquêteur et c'est M. Laurent **PONS** qui est proposé.*

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, valident, **à l'unanimité**, le choix du commissaire enquêteur pour permettre la régularisation de cette terrasse sur le domaine public. »*

A cet effet, M. Laurent **PONS**, Maire de Vissec, demeurant à Vissec, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par les membres du Conseil Municipal d'Alzon.

L'enquête publique se déroulera en Mairie d'Alzon, siège de l'enquête, **du lundi 11 novembre 2024 au lundi 25 novembre 2024, soit 15 jours.**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, seront déposés à la Mairie pendant 15 jours consécutifs. Pendant toute cette période, chaque intéressé pourra consulter les dossiers d'enquête et noter sur un registre d'enquête ses observations aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie d'Alzon.

Par ailleurs, les observations du public pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur, pendant la durée des enquêtes à la Mairie d'Alzon, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur, recevra le public à la Mairie d'Alzon :

- **Le Lundi 18 novembre 2024, de 9 heures à 12 heures.**

Trente jours après l'expiration du délai de l'enquête (soit le 25 décembre 2024 au plus tard) le commissaire enquêteur transmettra au Maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivés, lesquels pourront être consultés par le public en Mairie.

Annexe 1 : Délibération

2024 - 045

Envoyé en préfecture le 25/10/2024
Reçu en préfecture le 25/10/2024
Publié le
ID : 030-213000094-20241021-24_45_ENQPUBNOU-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2024

D
E
L
I
B
E
R
A
T
I
O
N

Nombre de conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	9
Votants :	11
Date de convocation :	
17 octobre 2024	
Date d'affichage :	
17 octobre 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 21 octobre, à 18 heures 0 minutes, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Elodie BRUN, Marie-Hélène VIVENS, Gérard ABRIC, Yannick BOURRIE, Alain BOUTONNET, Jacques BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Sylvain TARDIF.

Excusées : Odile COLOMB procuration à Marie-Hélène VIVENS, Sabine GRZYB procuration à Yannick BOURRIE.

Secrétaire de séance : Elodie BRUN

OBJET : CHOIX DU COMMISSAIRE ENQUETEUR POUR REGULARISATION DE TERRASSE A LA NOUGAREDE

M. le Maire d'Alzon, a reçu M. ASTRUC Bruno au sujet de sa terrasse au hameau de la Nougarede. Il y a lieu de régulariser tant administrativement, que matériellement, cette terrasse construite sur le domaine public.

Afin de porter à la connaissance du public la problématique et les moyens envisagés pour régulariser et pour éventuellement être cédé, la partie du domaine public concernée doit être passée dans le domaine privé de la commune, ce qui nécessite une enquête publique.

La totalité des frais afférents à ces transactions seraient à la charge du demandeur (géomètre, notaire, etc...).

Monsieur Laurent PONS, Maire de Vissec, est proposé commissaire enquêteur pour cette affaire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, valident, à l'unanimité, le choix du commissaire enquêteur.

Le Maire, Roger LAURENS

Fait à Alzon, le 21 octobre 2024



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Annexe 2 : plans

M. ASTRUC a demandé s'il pouvait installer un banc mais lors de sa demande, il s'est avéré que ce futur emplacement de banc ainsi que sa terrasse étaient sur le domaine public. M. le Maire a donné l'accord pour la pose de ce banc, à la condition qu'il régularise la terrasse. Il est envisagé de passer le domaine public sur lequel débordent sa terrasse, en domaine privé de la commune pour pouvoir procéder à la cession. Tous les frais de notaires et géomètre seraient à sa charge.

